



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le lundi **14 août 2023** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présente :

Madame Lina Castilloux, assistante-greffière

Sont absents :

Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

2023-08-214

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers/conseillères, à l'assistante-greffière ainsi qu'aux citoyens présents.

2023-08-215

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2023-08-216

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée
5. Dépôt de documents et de correspondance
6. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2023
7. Administration générale et finances
 - 7.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.2 Suivi du budget mensuel – juillet 2023
8. Affaires des contribuables
9. Résolution d'adjudication – Soumissions pour l'émission de billets **1 694 900 \$ - N/Réf : 05032-33**
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de **1 694 900 \$** qui sera réalisé le 21 août 2023 – **N/Réf : 05032-33**

11. Tableau d'amortissement combiné par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Règlements d'emprunts visés – **N/Réf** : 05032-33
12. Approbation décompte progressif n° 8 RE : 715-43375TTA – Tetra Tech QI Inc. **36 554.12 \$** taxes incluses - Travaux de surveillance exécutés jusqu'au 30 juin 2023 sur la Rue St-Pie X et la 3^e avenue Est – Facture 60822632
13. Fin de probation – Confirmation d'embauche de madame Laury-Ann Huard au poste d'agente à la taxation
14. Fin de probation – Confirmation d'embauche de monsieur Steve Joseph au poste de technicien en traitement des eaux
15. Autorisation au directeur général – Réparation de l'enseigne extérieure – Soumission Lumicom
16. Autorisation d'acquisition de 8 œuvres d'art financé à 60% par Entente de développement culturel (EDC) 2021-2023 du ministère de la Culture et Communications – Madame Michelle Larouche, artiste – Signature de contrat
17. Autorisation à la directrice de la Culture et du patrimoine pour procéder à un appel d'offres de gré à gré pour des fouilles archéologiques
18. Soumission pour le sel à déglçage – Saison 2023-2024
19. Mandat d'accompagnement à l'urbanisme – Firme Urba-Solutions
20. Lettre d'appui – Centre de la Petite Enfance La Marinière (vitesse devant le CPE)
21. Rapport des conseillers
22. Affaires nouvelles
 - Informations relatives à l'élection partielle – Scrutin du 8 octobre 2023
23. Période de questions
24. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2023-08-217

4. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier, à la présente séance ordinaire du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Lina Castilloux, assistante-greffière qui agira à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance ordinaire du Conseil municipal.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

Aucun.

2023-08-218

6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2023

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, monsieur Christian Grenier, conseiller informe les citoyens de son retrait des délibérations relativement à la résolution 2023-07-206 lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 (contribution de la Ville au Festival du crabe 2023 étant donné qu'il est membre du comité organisateur).

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2023-08-219

7.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de juillet 2023 d'un montant de **1 070 810.41\$** soient approuvés pour paiement.

Monsieur le maire énumère les principaux paiements du mois.

2023-08-220

7.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – JUILLET 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 juillet 2023 soit adopté.

8. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

Quelques échanges sur certaines situations et/ou dossiers sont apportés entre les citoyens et le Conseil municipal.

2023-08-221

9. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS 1 694 900 \$ - N/RÉF : 05032-33

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	14 août 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 août 2023
Montant :	1 694 900 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 août 2023, au montant de 1 694 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEN

63 100 \$	5,39000 %	2024
66 500 \$	5,39000 %	2025
70 200 \$	5,39000 %	2026
73 800 \$	5,39000 %	2027
1 421 300 \$	5,39000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,39000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

63 100 \$	5,60000 %	2024
66 500 \$	5,45000 %	2025
70 200 \$	5,25000 %	2026
73 800 \$	5,20000 %	2027
1 421 300 \$	5,05000 %	2028

Prix : 98,57700

Coût réel : 5,42886 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

63 100 \$	5,54000 %	2024
66 500 \$	5,54000 %	2025
70 200 \$	5,54000 %	2026
73 800 \$	5,54000 %	2027
1 421 300 \$	5,54000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,54000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la **CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEN** est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Grenier, conseiller et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Paspébiac accepte l'offre qui lui est faite de **CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEN** pour son emprunt par billets en date du 21 août 2023 au montant de 1 694 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2007-299, 2012-372 et 2021-508. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2023-08-222

10. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 694 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 AOÛT 2023 – N/RÉF : 05032-33

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Paspébiac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 694 900 \$ qui sera réalisé le 21 août 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-299	142 600 \$
2012-372	112 300 \$
2021-508	1 440 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2012-372 et 2021-508 la Ville de Paspébiac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 août 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 février et le 21 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	63 100 \$	
2025.	66 500 \$	
2026.	70 200 \$	
2027.	73 800 \$	
2028.	77 800 \$	(à payer en 2028)
2028.	1 343 500 \$	(à refinancer)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-372 et 2021-508 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 août 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2023-08-223

11. TABLEAU D'AMORTISSEMENT COMBINÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS VISÉS – N/RÉF : 05032-33

ATTENDU QUE le tableau d'amortissement combiné a été présenté au Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve le tableau combiné pour un montant total d'un million six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents dollars (1 694 900 \$), tel que déposé et que Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier, soit autorisé à signer le document pour et au nom de la Ville.

2023-08-224

**12. APPROBATION DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 8 RE : 715-43375TTA – TETRA TECH
QI INC. 36 554.12 \$ TAXES INCLUSES - TRAVAUX DE SURVEILLANCE EXÉCUTÉS
JUSQU'AU 30 JUIN 2023 SUR LA RUE ST-PIE X ET LA 3^E AVENUE EST – FACTURE
60822632**

CONSIDÉRANT QU'une demande de paiement n° 8 a été déposée à la Ville par la firme Tetra Tech QI Inc. pour un montant de 36 554.12 \$ taxes incluses dans le dossier de la réfection de la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est relative à la facture numéro 60822632 pour des travaux de surveillance jusqu'au 30 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général, à émettre via le service de la comptabilité un paiement au montant de **36 554.12 \$ taxes incluses** tel que décrit sur la facture **60822632** de la firme Tetra Tech QI Inc.

2023-08-225

**13. FIN DE PROBATION – CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MADAME LAURY-ANN
HUARD AU POSTE D'AGENTE À LA TAXATION**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a entériné l'embauche de madame Laury-Ann Huard à titre d'agent(e) à la taxation par voie de résolution numéro 2023-01-28 le 23 janvier 2023 et ce, conformément avec la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue d'une période de probation, madame Huard a répondu favorablement aux attentes de la direction du service des finances et de la trésorerie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONFIRMER officiellement l'embauche permanente de **madame Laury-Ann Huard**, au poste d'agent(e) à la taxation à la ville de Paspébiac rétroactivement au 7 juillet 2023.

2023-08-226

**14. FIN DE PROBATION – CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR STEVE
JOSEPH AU POSTE DE TECHNICIEN EN TRAITEMENT DES EAUX**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a entériné l'embauche de monsieur Steve Joseph à titre de technicien en traitement des eaux par voie de résolution numéro 2022-08-241 le 1^{er} août 2022 dont l'entrée en fonction a été fixée au 1^{er} janvier 2023 et ce, conformément avec la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue d'une période de probation, monsieur Joseph a répondu favorablement aux attentes de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONFIRMER officiellement l'embauche permanente de **monsieur Steve Joseph**, au poste de technicien en traitement des eaux à la ville de Paspébiac rétroactivement au 19 juillet 2023.

2023-08-227

**15. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – RÉPARATION DE L'ENSEIGNE
EXTÉRIEURE – INVITATION AUPRÈS DU SOUMISSIONNAIRE LUMICOM**

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne extérieure présente une défectuosité majeure qui nuit à la continuité des informations publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission P-4181 du fournisseur LUMICOM qui est déjà adjudicataire au dossier;

CONSIDÉRANT QUE cette compagnie a déjà les connaissances requises et le matériel adapté pour ladite réparation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER une dépense de ± 10 000 \$ pour l'enseigne extérieure et mandater le directeur général à communiquer avec la compagnie LUMICOM pour procéder à la réparation.

2023-08-228

16. AUTORISATION D'ACQUISITION DE 8 ŒUVRES D'ART FINANCÉ À 60% PAR ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (EDC) 2021-2023 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET COMMUNICATIONS - MADAME MICHELLE LAROUCHE, ARTISTE – SIGNATURE DE CONTRAT

ATTENDU QUE madame Michelle Larouche, artiste a conclu un contrat avec la directrice de la Culture et le directeur général pour une commande d'œuvres d'art public mettant à l'honneur les métiers anciens exercés à Paspébiac, par l'entremise de portraits d'hommes et de femmes ayant exercés lesdits métiers;

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir huit (8) œuvres d'art qui, est financé à 60 % par Entente de développement culturel (EDC) 2021-2023 du ministère de la Culture et Communications;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

~~**D'AUTORISER** le directeur général via le service de la comptabilité à engager une somme de 15 000 \$ pour 8 œuvres d'art qui seront exposées à différents endroits de la Ville;~~

~~**QUE** toutes les clauses qui font partie intégrante du contrat de prestation de service soient respectées dans son ensemble par l'artiste.~~

DE REPORTER CE POINT. (Complément d'information à venir)

2023-08-229

17. AUTORISATION À LA DIRECTRICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES DE GRÉ À GRÉ POUR DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec autorise l'installation de la station d'interprétation du patrimoine portant le nom de « Corridor des nations » sur le site patrimonial classé, conditionnellement à la réalisation d'un inventaire archéologique prenant la forme de sondage de manière à couvrir l'ensemble des secteurs à excaver, préalablement à la réalisation des travaux d'installation de la station;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la ville de Paspébiac doit avoir recours aux services professionnels d'archéologie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice de la Culture et du patrimoine à procéder à un appel d'offres de gré à gré pour les services professionnels d'archéologie.

2023-08-230

18. SOUMISSION POUR LE SEL À DÉGLACER – SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour l'achat de sel à déglacer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 1 seule soumission par le biais d'appel d'offres de gré à gré à deux (2) firmes dont Sel Warwick Inc et Bellemare Abrasifs et Minéraux dans les délais requis et décrite comme suit :

- ✓ **Sel Warwick Inc** pour un montant de **39 666.38 \$** taxes incluses (8 voyages pour un total de 250 t. @ 91\$/tonne plus 47\$/tonne de transport, pour un total de 138\$/tonne (**34 500+tx**) et livraison incluse ;

CONSIDÉRANT QUE Bellemare Abrasif et Minéraux n'offre pas de service en vrac et ce, selon un courriel reçu à la Ville le 8 août dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le contrat de sel à déglacer à la firme **Sel Warwick Inc.** pour un montant de **39 666.38 \$ taxes et livraison incluses ;**

D'AUTORISER le directeur général via le service de la comptabilité à émettre un paiement de **39 666.38 \$ à SEL WARWICK INC** après réception de la marchandise.

2023-08-231

19. MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À L'URBANISME – FIRME URBA-SOLUTIONS

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac doit s'assurer de la continuité des services en matière d'urbanisme en cas d'absentéisme relativement à l'émission des permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la firme **URBA-SOLUTIONS** soit retenue comme ressource (à la pièce) pour les besoins en matière d'urbanisme (délivrance de permis ou toute autre demande nécessaire aux divers dossiers et ce, sur demande de la ville de Paspébiac);

D'AUTORISER la direction générale à émettre un paiement sur présentation de facture lors de services rendus par **URBA-SOLUTIONS**.

2023-08-232

20. LETTRE D'APPUI – CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA MARINIÈRE (VITESSE DEVANT LE CPE)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a reçu une demande de soutien le 9 août dernier émanant du Centre de la Petite Enfance La Marinière (CPE) en lien avec la limite de vitesse devant cet immeuble où logent quotidiennement le personnel, les employés et les enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a à cœur la sécurité de toutes les personnes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure incitera les automobilistes à respecter la limite de vitesse à cet endroit afin de prévenir d'éventuels accidents;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la ville de Paspébiac appuie la demande de la directrice du Centre de la Petite Enfance « La Marinière » concernant la limite de vitesse devant le 222, boul. Gérard-D.-Levesque Ouest ou à proximité de l'immeuble;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ).

21. RAPPORT DES CONSEILLERS

MONSIEUR LOUIS-ALEXANDRE MCNAUGHTON, CONSEILLER

Monsieur McNaughton nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- Remerciements à un citoyen pour les points apportés lors de cette séance;
- Demande par les employés affectés aux travaux publics afin que les citoyens respectent les horaires prévus pour le dépôt des matériaux secs près du garage municipal qui sont le **mercredi** de 8 h à 12 h (**fermé sur l'heure du diner**) et de 13 h à 17 h et le **samedi matin** de 8 h à 12 h (**fermé après ces heures d'ouverture**);
- Attention particulière reliée à la signalisation de la piste cyclable;
- Félicitations au comité organisateur du Festival du crabe 2023;

- Des améliorations doivent être apportées concernant l'état de la chaussée en lien avec les différentes activités estivales qui ont lieu à Paspébiac (route du Banc-de-pêche et autres).

MADAME MARIE-ANDRÉE CÔTÉ, CONSEILLÈRE

Madame Côté nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- Dû à la mauvaise température, la coupe de soccer BDC a été déplacée dans la municipalité de Maria. Des remerciements lui sont adressés pour leur accueil;
- Bravo à nos 9 féminins qui ont gagné la médaille de bronze;
- Le comité jeunesse vous invite samedi, 19 août pour la 3^e édition « Fête de la famille » qui se déroulera au Complexe sportif sous la thématique des années 80 (année Fluo) de 11 h à 16 h;
- Félicitations au comité organisateur du Festival du crabe 2023 qui a été un succès;
- Belle fin d'été et bon retour en classe.

MADAME SANDRA LANGLOIS, CONSEILLÈRE

Madame Langlois nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- 19 juillet : Rencontre avec monsieur David Roy, agent de promotion et de communication du CISSS de la santé du territoire qui a accepté de venir faire une visite pour présenter le répertoire des ressources à l'un des événements cet automne sur « Cap sur les aînés » qui seront dorénavant le mardi;
- 25 juillet : Rencontre avec madame Nathalie Motreff de « Équijustice » de New Richmond afin de nous proposer un atelier pour nos aînés lors des événements prévus cet automne;
- Mardis-beauté au CHSLD : Cette semaine, prendra fin le projet. Des remerciements sont adressés au personnel du Centre ainsi que mesdames Chantal Grenier, Normande Corbet et Mylène Duguay pour ce magnifique don de soi. Un besoin a été comblé, du moins pour l'été;
- Coup de cœur : Dès septembre prochain, l'équipe de l'école « La Source » dont je fais partie a décidé de mettre sur pied « Le Club des p'tits bedons ». Ce projet consiste à offrir une collation-santé à tous les matins à nos élèves. Madame Chantal Grenier et moi-même prenons ce dossier en main. Nous avons l'appui du personnel enseignant, de la direction et du conseil d'établissement. Je suis particulièrement fière de faire partie de cette équipe.

MONSIEUR CHRISTIAN GRENIER, CONSEILLER

Monsieur Grenier nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- D'entrée de jeu, des remerciements sont adressés à 2 citoyens relativement aux différents points soulevés lors de la présente séance;

Comité de revitalisation – Fonds régions et ruralité (FRR) :

- Une prochaine rencontre aura lieu vers la mi-septembre (date à déterminer); La date butoir de l'appel d'offres aux projets a été fixée au jeudi 7 septembre 2023 et par la suite, le comité se réunira;
- Je réitère l'invitation aux organismes à but non lucratif (OSBL) ainsi que les entreprises d'économie sociale qui sont localisées sur notre territoire à prendre acte du programme qui est accessible à tous;

Site historique national du Banc-de-pêche :

- Nous sommes en plein cœur de la saison et celle-ci va très bien (achalandage est bien présent autant au musée qu'à l'animation);
- On note une diminution des autobus organisés de voyageurs étrangers
- Quelques problématiques à signaler au niveau de la main-d'œuvre au cours de la saison mais tout est revenu à la normale. Celle-ci se termine le 7 octobre prochain;
- Au niveau de la campagne de financement qui se poursuit pour le futur pavillon d'accueil, le comité de financement a d'ailleurs annoncé qu'un montant de 90 000 \$ est atteint sur un objectif de 300 000\$;
- Les activités de financement ont été effectuées et d'autres sont à venir entre autres la soirée « Barman d'un soir » en collaboration avec Gestion Unipêche M.D.M. Ltée dont l'un des représentants n'a malheureusement pu être présent. D'autres intervenants ont apporté leur soutien à la cause et ont pu réaliser cette formule 5 à 7;
- Le 13 octobre prochain, aura lieu un souper-bénéfice au restaurant l'Ancre du Site historique national pour la campagne de financement. De l'information vous parviendra au cours de la semaine prochaine.
- Concernant les travaux de restauration sur les bâtiments historiques qui sont à venir, nous attendons toujours certaines autorisations ce qui freine considérablement l'avancement de la

continuité de nos projets à différents niveaux. L'autorisation des travaux est obtenue mais c'est au niveau du financement (dossier est toujours en analyse parmi tant d'autres).

- Ce projet se fera en 2 phases

Sécurité incendie :

- Le comité intermunicipal se réunira ce mois-ci (date à venir)
- Participation aux différentes rencontres du Conseil

22.AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le Maire

- **État de la situation – Pluies diluviennes**

Monsieur le Maire fait le point relatif aux pluies diluviennes qui sont survenues au cours des derniers jours

- **Informations relatives à l'élection partielle – Scrutin du 8 octobre 2023**

- Période de dépôt des candidatures du **25 août 2023 au 8 septembre 2023 jusqu'à 16 h 30** au bureau du président d'élection ou son adjointe
- Mise à disposition des formulaires de déclarations de candidatures sur le site internet et à la réception de l'Hôtel de ville;
- Dépôt de la liste électorale au plus tard le 8 septembre 2023;
- Recrutement du personnel électoral en cours et formation la semaine du 18 septembre 2023 (si élection)
- Séances de la commission de révision à déterminer (si élection);
- Vote par anticipation le 1^{er} octobre 2023 et le jour du scrutin est le 8 octobre 2023.
- Les heures de votes pour toutes ces journées sont de 12 h à 20 h (**anticipation**) et 10 h à 20 h (**jour du scrutin**).
- Une édition spéciale sur l'élection partielle du 8 octobre 2023 sera disponible sur le site internet dès la première semaine de septembre 2023.

23.PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux citoyens sur différents dossiers.

2023-08-233

24.LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 36.

Marc Loisel, maire

Lina Castilloux, assistante-greffière